



Compte-rendu de l'assemblée générale de Cheminance Poitiers, 19 novembre 2023

L'assemblée générale de Cheminance s'est réunie le dimanche 19 novembre 2023 au restaurant L'Atelier à Poitiers, sous la présidence de Philippe LE LANN, en présence de Corinne JUPILLE, représentant le comité départemental de randonnée pédestre de la Vienne et de Jean HAMACHE président de l'office municipal des sports de Poitiers depuis un an, ainsi que des membres du conseil d'administration de l'association.

La séance est ouverte à 14h30.

La vérification du quorum (plus du quart des adhérents, art 13 des statuts) est effectuée. Sur 154 adhérents à jour de leur cotisation, 85 adhérents sont présents et 24 autres ont donné pouvoir. L'assemblée générale peut donc valablement délibérer.

Philippe LE LANN remercie les participants de leur présence à cette 39^{ème} assemblée générale. Il remercie également Claude MEMIN qui a préparé et conduit la rando du matin. Celle-ci a réuni 9 courageux(euses). Il salue enfin les nouveaux adhérents présents.

Il remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration qui ont contribué à la préparation de cette 39^e Assemblée Générale, qu'il déclare ouverte.

Le procès verbal de l'assemblée générale du 20 novembre 2022 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

NB : les rapports statutaires et les autres documents présentés dans le diaporama projeté lors de l'AG seront consultables et téléchargeables sur le site de Cheminance.

Philippe LE LANN fait lecture du **rapport moral**.

Puis Corinne JUPILLE aborde le sujet de la Grande Randonnée organisée en 2024 année olympique en France. Cela représente 58 étapes et 10 000 kms que des binômes d'ambassadeurs auront à parcourir du 28 mars au 8 avril 2024. 12 villes étapes sont retenues dans la Vienne du 3 au 5 avril 2024 (weekend de Pâques) le long des tracés 6B et 6C. Des ambassadeurs seront à héberger tout au long du parcours. La Fédération apportera sa contribution financière. L'arrivée de la Grande Randonnée se fera à Paris, les tracés ne sont pas encore définis.

Ensuite, Jean HAMACHE présente l'OMS par une vidéo. L'office compte 16 000 licenciés pour 130 associations. Situé 20 place Charles de Gaulle à Poitiers, on peut bénéficier de salles de réunion, de prêts de matériel. Un projet sur Tison est à l'étude, avec randonnée, sport sur l'eau et sous l'eau ainsi que sports innovants.

Martine MERLET présente le **rapport d'activité**. 186 randonnées ont eu lieu pour l'exercice 2022-2023, avec une bonne moyenne de participation qui augmente en hiver. Les temps forts sont toujours la galette et la fête, sans oublier la «rando écolo» où plusieurs dizaines de kilos de déchets ont été collectés.

Jean-Jacques BORREL organisateur de la fête de Cheminace dans le Marais Poitevin, précise que 62 randonneurs ont participé (une rando mini de 7 km pour 20 personnes et une rando normale de 11 km pour 42 personnes). Le transport était assuré en covoiturage de 15 voitures, choix fait cette année compte-tenu du coût important d'un autocar.

Le **balisage** est un poste qui a son importance à Cheminace : 50 km ont été balisés sur les GR 655, 364 et 48. On remercie nos baliseurs.

Après l'évocation des séjours passés et à venir, un nouveau séjour est présenté à Chédigny du 8 au 10 septembre 2024.

Claude MEMIN intervient pour la **partie formation**. Après avoir évoqué les formations 2022-2023, il rappelle que ces stages s'adressent à tout public licencié à la FFRP, mais en priorité aux animateurs et à celles et ceux qui veulent le devenir, ainsi qu'aux personnes du conseil d'administration, avec prise en charge à 85% par la fédération, 15% à la charge de Cheminace. Tous les autres licenciés : non animateur, ni membre du conseil d'administration doivent régler les 15% de la formation qu'ils réaliseront.

Corinne JUPILLE félicite le club pour le nombre d'animateurs et animatrices formés.

Cheminace a participé à la journée des associations du 10 septembre 2023, stand tenu par Marie-Pierre DAVID aidée d'adhérents. Elle a noté une bonne fréquentation du stand et un intérêt particulier pour la marche nordique.

Le rapport moral et le rapport d'activité sont approuvés à l'unanimité.

Sur le **rapport financier**, Michèle CONTAL, trésorière, présente le bilan 2022-2023 (soit du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023). On note un bon équilibre. Les charges supérieures qui apparaissent au niveau des licences, correspondent aux abonnements Passion Rando.

Puis, sur l'évocation du compte de résultat, l'évolution des charges et produits entre 2021-2022 et 2022-2023 montre que la cotisation avait été diminuée en 2021-22 à 10€ compte-tenu de la situation sanitaire, que pour l'exercice 2022-23, il n'y a pas eu de demande de subvention, que les stages de formation ont repris et que le coût de la fête de Cheminace a été moins élevé qu'auparavant.

Par ailleurs, le compte de trésorerie est une photographie à un instant T. Nous nous efforçons de veiller au suivi de la trésorerie, à l'équilibre du budget, aux moments de convivialité ainsi qu'à couvrir les dépenses obligatoires (entre 800 et 900€).

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Concernant le **budget prévisionnel**, le président indique une reprise sur fonds associatifs, que nous avons une diminution du nombre d'adhérents, que le repas des animateurs a été rebudgété ayant été annulé en 2023, que la fête de Cheminace sera financée par les participants sans contribution du budget de l'association. Cela représenterait un coût pour l'adhérent de 112,25€ (licence et moments conviviaux compris ; 111 € en 2022-2023). Nous essayons de ne pas dépasser le budget prévu.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Enfin, il est proposé à l'assemblée générale de voter le montant de la cotisation au club pour l'exercice 2024-2025, soit 20€.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Election du tiers sortant du conseil d'administration : 3 candidatures ont été enregistrées, celles de Emeline BREMAND, de Marie-Pierre DAVID (administratrice sortante), Agnès ROUSSEL. **Les trois candidates sont élues à l'unanimité.**

Patrick BOIDEAU et Philippe LE LANN remercient Michèle CONTAL et Martine MERLET qui ne se représentaient pas, pour leur engagement au sein du CA.

La séance est suspendue pour permettre au conseil d'administration de procéder à la désignation des membres du bureau.

Sont désignés : **Philippe Le Lann, président, Patrick Boideau, vice-président, Jean-Jacques Borrel, trésorier et Marylène Choupin, secrétaire.**

Au titre des **questions diverses** sont ensuite données des informations sur :

- L'organisation des randonnées

Les randos à la journée pourraient être fixées sur un jour différent que les randonnées normales du calendrier, un jeudi, mardi ou dimanche, afin que le choix pour les adhérents soit plus large. Cette question sera évoquée lors de la mise en place du prochain calendrier.

Une préinscription pour les journées de randonnée semblerait utile.

Les horaires d'été sont fixés du 1^{er} juin au 15 septembre. L'horaire de départ sur les lieux de rendez-vous (Roseraie, Auchan) peut être avancé d'un 1/4 d'heure ou d'une demi-heure. Pour les départs à la journée, c'est l'animateur qui fixe l'heure.

Par ailleurs, Patrick BOIDEAU précise que le tarif de covoiturage a été actualisé depuis novembre ce qui représente une augmentation de 0,50€ à 1€ selon les trajets.

- Informations sur les activités de la fédération

Corine JUPILLE intervient pour informer les adhérents qu'il existe au sein de la fédération d'autres modes de randonnée : le longe-côte, la marche aquatique. Cette dernière pratique peut s'effectuer sur le lac de Saint Cyr, mais il est fermé actuellement. Des journées découverte seront programmées en 2024 hors département sur les lacs de St Pardoux, St Yrieix, Verruyes probablement. Le Bunjy pump pourrait être développé (marche avec bâtons spécifiques).

La rando santé accueille des personnes qui ont une pathologie avérée avec accompagnement d'un animateur formé et labellisé. C'est une randonnée douce différente de notre mini.

Elle indique que dans la Vienne, il existe 34 clubs de randonnée regroupant 2 800 licenciés et 230 000 au niveau national en 2022-2023.

Le CDRP peut apporter son aide à des activités particulières tel que les 40 ans du club de Cheminance qui pourrait bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cet évènement.

La représentante de la fédération remercie le club pour les formations apportées et pour le balisage effectué.

A propos du balisage, un nouveau GR «guerre de 100 ans» entre Montluçon et Poitiers sera à mettre en place en 2024.

Elle rappelle que pour étoffer l'application Ma Rando, les itinéraires de nos randonnées peuvent être entrés. Par ailleurs, les clubs vont être invités à participer à la Grande Randonnée de 2024. Et enfin, la fédération recherche des personnes pour entrer dans le CA.

- La sécurité lors des randonnées

Comme chaque année, Claude MEMIN rappelle que la sécurité de nos randonnées est l'affaire de tous. Il demande à chacun de **respecter rigoureusement les consignes de l'animateur**.

Notre club compte 11 animatrices et 15 animateurs.

Les randonnées ont lieu quelque soit le temps sauf vigilance orange ou sentiers impraticables. Les informations sont à retrouver sur le **site de Cheminance**.

Patrick BOIDEAU rappelle que l'on doit suivre les randonnées adaptées à son état physique, qu'il n'y a pas de numerus clausus pour l'accueil de nouveaux adhérents, que des essais sont possibles.

- Questions des adhérents :

Sur l'information du lieu de covoiturage quand le lieu de randonnée est changé ?

Réponse : s'il y a inversion du lieu de covoiturage entre la Roseraie et Auchan, l'information apparaît sur le site de Cheminance ou est envoyée par mail.

Peut-on accueillir un mineur sur une randonnée ?

Réponse : oui, il est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.

Lors des inscriptions aux séjours et week-ends, une priorité est-t-elle offerte aux personnes qui n'ont pas fait de séjour ou qui ne sont pas inscrites à un séjour en cours ?

Réponse : selon Rose CORNUAULT la question ne s'était jamais posée jusqu'à présent. Le CA doit évoquer la question en réunion afin de répartir au mieux les possibilités de séjours et week-ends entre les adhérents.

La séance est levée à 17h15.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- Sam. 13 janvier 2024 : Rando + Galette de Cheminance à l'ASPTT
- Dim. 18 février 2024 : AG du CDRP Vienne (Rando le matin)
- Sam. 8 juin 2024 : Fête de Cheminance
- Dim. 17 novembre 2024 : AG de Cheminance